

ACTION URGENTE

QATAR. UNE PEINE DE RÉCLUSION À PERPÉTUITÉ RÉDUITE À 15 ANS

Ronaldo Lopez Ulep a vu sa condamnation pour espionnage confirmée en appel au Qatar. La peine de réclusion à perpétuité prononcée en première instance a été réduite à 15 ans. Cet homme devrait déposer un nouveau recours.

Le 31 mai 2015, la cour d'appel de Doha, la capitale du Qatar, a confirmé la condamnation pour espionnage du Philippin **Ronaldo Lopez Ulep**, ancien employé civil de l'armée de l'air qatarienne. Le juge a réduit la peine de réclusion en perpétuité à 15 ans, sans justifier sa décision. Étant donné que l'audience s'est déroulée en arabe et que le prévenu n'était pas assisté par un interprète, celui-ci a cru que sa peine avait été ramenée à cinq ans de prison. Il n'a appris la vérité qu'à son retour à la prison centrale de Doha. Amnesty International croit comprendre que cet homme a l'intention de déposer un recours auprès de la Cour de cassation, la plus haute juridiction qatarienne.

Après son arrestation en 2010, Ronaldo Lopez Ulep a été détenu au secret par les forces de sécurité pendant environ un mois avant de pouvoir entrer en contact avec sa famille. Selon certaines sources, il a été victime de torture pendant les huit premiers mois de sa détention. Lors de deux séances d'interrogatoire, on lui a infligé des brûlures de cigarette sur le dos et les jambes, ainsi que de nombreux coups de poing et gifles, et on l'a obligé à ramper nu sur le sol jusqu'à ce que ses genoux soient en sang. On l'a ensuite forcé à signer un document en arabe, que cet homme ne pouvait pas comprendre. Le document a ensuite été présenté devant le tribunal comme des « aveux », ce qui a motivé la condamnation. À la connaissance d'Amnesty International, les autorités qatariennes n'ont jamais nié ces allégations. Après sa condamnation, Ronaldo Lopez Ulep a été transféré vers la prison centrale de Doha et n'a pas été autorisé à contacter sa famille, bien qu'il en ait fait la demande au moins deux fois.

Selon les documents du tribunal, cet homme a déclaré pendant son procès que ses « aveux » lui avaient été extorqués sous la torture. Cependant, le tribunal de première instance n'en a pas tenu compte en invoquant l'absence d'éléments étayant ces allégations. La Cour s'appel ne s'est pas prononcée sur le sujet, qui a pourtant été évoqué devant elle.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à ordonner que Ronaldo Lopez Ulep soit rejugé et à veiller à ce qu'aucun élément obtenu sous la torture ne soit considéré comme recevable au cours de tout procès le concernant ;
- exhortez les autorités à diligenter une enquête minutieuse et indépendante sur les allégations de torture de cet homme, et à traduire les responsables présumés en justice dans le cadre de procédures équitables ;
- demandez-leur de s'assurer qu'il soit traité avec humanité pendant sa détention, et qu'il puisse contacter régulièrement sa famille et son avocat, et bénéficier d'une assistance consulaire.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 16 JUILLET 2015 À :

Ministre de la Justice

Hassan Lahdan Saqr Al-Mohannadi

Ministry of Justice

PO Box 917, Doha, Qatar

Fax : +974 44832875

Courriel : info@moj.gov.qa

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Procureur général

Ali bin Fetais Al Marri

PO Box 705, Doha, Qatar

Fax : +974 4484 3211

Courriel : info@pp.gov.qa

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Procureur général,

Copies à :

Émir du Qatar

Tamim bin Hamad bin Khalifa Al Thani

PO Box 923, Doha, Qatar

Fax : +974 4436 1212

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Qatar dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 95/15. Pour plus d'informations : www.amnesty.org/en/documents/MDE22/1517/2015/en/.

ACTION URGENTE

QATAR. UNE PEINE DE RÉCLUSION À PERPÉTUITÉ RÉDUITE À 15 ANS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Six agents de la Direction des enquêtes criminelles ont arrêté Ronaldo Lopez Ulep à son domicile à Doha le 7 avril 2010. Cet homme a été maintenu à l'isolement dans les locaux de la Sûreté de l'État à Doha pendant quatre ans. Le 30 avril 2014, il a été déclaré coupable d'avoir « vendu des informations sur son employeur » par un tribunal de première instance de Doha et condamné à la réclusion à perpétuité. Son procès en appel a commencé le 26 mai 2014 et s'est déroulé sur six audiences. Certaines n'ont pas duré plus de 15 minutes et le prévenu n'a pas bénéficié des services d'un interprète.

Deux autres ressortissants philippins ont été jugés en même temps que Ronaldo Lopez Ulep. Ils ont eux aussi fait appel. Ces deux hommes ont été arrêtés en mars et avril 2010 respectivement et auraient également été détenus à l'isolement dans les locaux de la Sûreté de l'État jusqu'à leur procès. Tous deux ont déclaré que les « aveux » présentés au tribunal leur avaient été extorqués sous la torture. Ils ont respectivement été condamnés à la réclusion à perpétuité et à la peine capitale. À l'issue d'une audience en appel le 31 mai 2015, le juge a ramené ces sanctions à 15 ans de prison et à la réclusion à perpétuité.

Amnesty International a écrit à deux reprises aux autorités qatariennes à propos de cette affaire – en septembre 2014 et en janvier 2015 – mais n'a jamais reçu de réponse. L'organisation en a également parlé avec l'ambassade des Philippines à Doha et au Comité qatarien des droits de l'Homme. Ce dernier semble n'avoir exprimé aucune crainte relative aux droits humains à ce sujet.

Amnesty International a évoqué l'affaire lors de la 29^e session du Conseil des droits de l'Homme (Nations unies) en réponse au rapport annuel de la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats Gabriela Knaul, qui présentera ce mois-ci au Conseil les conclusions de la mission qu'elle a récemment menée au Qatar.

Au cours des dernières années, Amnesty International a reçu des informations faisant état de sévices infligés à des personnes, le plus souvent lors de leur détention au secret aux mains d'agents de la Sûreté de l'État et avant qu'elles ne soient officiellement inculpées, pour les contraindre à « avouer » ou à fournir des renseignements. Des militants qatariens ont exprimé leur inquiétude quant au fait que des agents de la Sûreté de l'État, généralement en civil, procèdent à des arrestations sans décliner leur identité et placent ensuite les personnes appréhendées dans des centres de détention gérés par la police et non par leur propre agence, visiblement dans le but de pouvoir nier toute responsabilité dans ce genre d'affaires et d'empêcher toute critique de leurs actions.

Nom : Ronaldo Lopez Ulep

Homme

Action complémentaire sur l'AU 95/15, MDE 22/1809/2015, 4 juin 2015